

COMPTE-RENDU DU CM DU 12 FEVRIER 2015

Ouverture de la séance à 20h40

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Madame Liliane LEJEUNE qui a donné procuration à Madame Dominique VARFOLOMEIEFF
- Monsieur Gérard MAHO qui a donné procuration à Monsieur Gérard COUTÉ
- Monsieur Rida RACHIDI qui a donné procuration à Monsieur Franck MAES
- Madame Domitille COUSTILLET qui a donné procuration à Madame Malika POISSON
- Monsieur David LIDA qui a donné procuration à Madame Marie-Claude FARGEOT

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Madame LEOGANE a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ALSH

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, (Mr COUTÉ et Mme LECOMTE n'étaient pas présents pour le vote du point n°1) approuve la convention d'objectif et de financement «ALSH accueil des jeunes de Ballainvilliers» et autorise le Maire à signer la convention avec la CAF.

2. SIAHVY

Le Comité Syndical du SIAHVY (Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) a fixé les montants des participations communales pour 2015. Les dépenses d'administration générale sont réparties entre toutes les communes ou établissements syndiqués adhérents au SIAHVY au prorata de la population communale située dans le bassin versant de la rivière. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les montants ci-dessous :

Cotisation 2015 : 13.23 € / habitant (pour mémoire en 2014 le montant était de 11.23 €)

Nombre d'habitants INSEE au 1er janvier 2014 : 3 882

Nombre d'habitants retenus pour le bassin : 1916

Part communale : 8.15 € / habitant (6.60 € pour 2014)

Quote-part emprunt : 5.08 € / habitant (4.63 € pour 2014)

TOTAL A PAYER : 26 142.48 €

3. CONVENTION TRIPARTITE D'HABILITATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE POUR LA PERIODE 2015-2017

Il est dans l'intérêt de la commune de signer une convention d'habilitation tripartite, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la commune et de les valoriser par le biais d'obtention de certificats d'économies d'énergie

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF et le SIPPPEC.

4. GRATIFICATION STAGIAIRES

Depuis le 1er janvier 2015 le montant de la gratification a été revalorisé en raison de l'augmentation du plafond journalier de la sécurité sociale pour atteindre les 508,20 euros. Ce montant sera effectif jusqu'au 31 août 2015. Ce n'est qu'à partir de septembre 2015 que cette gratification devra être au minimum égale à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale. A cette date, la gratification sera au moins égale à 554,40 euros.

La délibération n°13-12-100-4 du 21 décembre 2013 prévoit l'instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur dans les conditions prévues par les lois et décrets correspondants et le montant de la gratification minimale (réévalué par décret en 2015).

Il convient toutefois de prévoir un montant de gratification maximale puisqu'il est possible de dépasser ce montant forfaitaire minimal.

Seule la fraction excédant le montant forfaitaire minimal est soumise aux cotisations et contributions patronales et salariales de sécurité sociale, y compris la cotisation AT/MP.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, fixe le montant maximal de la gratification à 1000 euros brut.

5. SUBVENTION AU TITRE DU FOND D'AIDE AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES OU SPORTIVES EUROP' ESSONNE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, donne l'autorisation au Maire de demander une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne (CAEE) pour financer la Fête de la lecture qui se tiendra au château de Ballainvilliers le 11 avril 2015.

6. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) TAUX 2015 DU SIVOA

Le Conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur Philippe JADOT adopte, **à l'unanimité**, les taux 2015 fixés le 18 décembre 2014 par le Comité Syndical du SIVOA.

7. SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, donne l'autorisation au Maire de demander une subvention auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France (DRAC) pour financer la Fête de la lecture qui se tiendra au château de Ballainvilliers le 11 avril 2015.

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Gérard COUTÉ rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire. Le débat qui a eu lieu n'est pas sanctionné par un vote mais fait l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Le Conseil municipal en prend connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h44

